

l'honorable ministre devrait immédiatement convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter des moyens à prendre pour réduire le coût d'acquisition des lots. Étant donné que cette question relève du domaine municipal, et les municipalités, de la juridiction provinciale, cette question devrait être discutée avec les autorités provinciales.

Au cours de cette conférence fédérale-provinciale, on devrait trouver des moyens pour faciliter le réaménagement urbain. Évidemment, cette question est extrêmement difficile en 1967. On sait que l'habitation est frappée d'impôts locaux très très excessifs, les taxes municipales et scolaires sont considérablement élevées, non pas seulement dans la province d'Ontario mais également dans la province de Québec. Je crois que la moyenne des taxes municipales et scolaires dans Québec est d'environ \$325 ou \$350 par propriété.

Il faudrait également qu'à cette conférence fédérale-provinciale on puisse accorder par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement des montants plus considérables aux gouvernements provinciaux et aux municipalités afin de donner à ce secteur une transfusion de sang indispensable, si l'on veut absolument et efficacement contrôler la crise.

Monsieur l'Orateur, on a dit à plusieurs reprises que le gouvernement actuel devrait manifester plus de leadership, plus d'esprit de décision dans certains domaines. Évidemment, on nous dira que ce domaine n'est pas du ressort du gouvernement fédéral mais, étant donné que la Société centrale d'hypothèques et de logement a, depuis plusieurs années, consacré des millions à la construction de maisons domiciliaires, je pense qu'il serait juste et raisonnable que l'honorable ministre puisse exercer son sens de leadership et de direction et réunir les parties en cause pour étudier d'une façon très sérieuse cette question au cours d'une conférence fédérale-provinciale.

L'honorable ministre disait, au cours du débat, en réponse à l'honorable député de Northumberland (M. Hees), je pense, que nos banques à charte, en vertu des nouveaux pouvoirs qui leur avaient été accordés par le bill que nous avons adopté l'an dernier démontraient un certain intérêt à consentir des prêts sur hypothèques. Je prends les paroles du ministre. Celui-ci a cité des chiffres. Le ministre a dit que, selon ses renseignements, nos banques à charte prêtaient près de 10 millions de dollars par mois. Mais, je ne sais pas où ces sommes sont prêtées et quelles sont les banques qui accordent ces prêts. Ils se font peut-être dans les grands centres urbains? Mais, en ce qui nous concerne, nous, les ruraux, je dois dire à l'honorable ministre qu'à plusieurs reprises au cours de l'été, j'ai

[L'hon. M. Asselin.]

eu des gens qui sont venus chez moi me demander de quelle façon on pouvait se prévaloir de cette nouvelle loi des banques et obtenir un prêt sur hypothèque. Dans tous les cas portés à ma connaissance, pas une de ces personnes n'a obtenu un prêt d'une banque à charte. Là, je parle du milieu rural où je vis. Il est possible que les chiffres fournis par l'honorable ministre proviennent d'un milieu urbain.

Mais je dois dire au ministre que les banques, dans les milieux ruraux, en vertu des nouveaux pouvoirs qu'on leur a donnés l'an passé, savoir qu'elles avaient la permission de prêter sur hypothèque, refusent de donner des explications et refusent également de consentir des prêts hypothécaires.

Je demande donc au ministre de faire pression auprès de nos institutions financières, auprès des banques, non pas seulement dans les grandes villes ou dans les secteurs urbains mais également dans les milieux ruraux, afin qu'elles puissent, en vertu du nouveau pouvoir que nous leur avons conféré, agréer les demandes des consommateurs.

Évidemment, c'est plus payant pour les banques de prêter sur billet. Étant donné qu'elles se sont prévaluées de leurs privilèges et qu'on leur a donné ce moyen de s'épanouir, de s'administrer, au point de vue financier, je pense que le gouvernement devrait menacer d'imposer des sanctions aux banques à charte et à ceux qui ne veulent pas prêter sur hypothèque.

La province de Québec, monsieur l'Orateur, évidemment, est aux prises avec ce problème, au même titre que les autres provinces. C'est pour cela que le gouvernement du Québec a créé ce que nous appelons la Société de logement du Québec, grâce à une loi qui a été sanctionnée en 1967. En plus de s'occuper de rénovation urbaine, de loyers à prix modique, la Société de logement du Québec a un plan quinquennal pour tâcher de développer les deux secteurs que j'ai cités.

Ce travail se fait en coopération avec les municipalités et également avec les compagnies privées; par ailleurs, la province de Québec, par l'entremise de cette Société de logement, emprunte des fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement afin de pouvoir réaliser ces objectifs. Je suis informé qu'en vertu du plan quinquennal de la Société de logement du Québec, un montant de 100 millions de dollars sera affecté à la rénovation urbaine et une somme de 300 millions à la construction de logements à prix modique.

Mais, monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de vous dire que ce sont des montants minimes. Au fait, le Québec est aux prises avec un problème extraordinaire de taudis; on a dit en cette enceinte que la ville de Montréal, la métropole du Canada, n'avait bénéficié